DEPARTEMENT DE L'ALLIER

ARRONDISSEMENT DE VICHY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 MARS 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77 Présents : 53

Votants: 70 (dont 17 procurations)

Nº 5

OBJET:

ARCHIVES

VICHY 38 AVENUE DE LA CROIX ST MARTIN

CONVENTION
POUR LA
REFACTURATION
DU LOYER ET DES
CHARGES

Rendue exécutoire:

Transmise en Sous-Préfecture le : 31 mars 2023

Publiée ou notifiée le : 31 mars 2023 Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA**, **Président**.

Présents:

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Michel GUICHERD, Michel LAURENT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Bertrand BAYLAUCQ, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Benjamin BAFOIL, Brice MOLLIER, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Pauline TIROT, Henri SARRE, Corinne IBARRA, Claude MALHURET, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration:

Mmes et MM. Françoise DUBESSAY à Michel LAURENT, Elisabeth BARGE à Elisabeth CUISSET, Alain VENUAT à Jean-Claude BRAT, Thierry LAPLACE à Pierre BONNET, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, Marie CHATELAIS à Benjamin BAFOIL, Jean-François CHAUFFRIAS à Jean-Dominique BARRAUD, Christophe DUMONT à Michèle CHARASSE, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Yves-Jean BIGNON à Corinne IBARRA, Anne-Sophie RAVACHE à Valérie LASSALLE, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Patrick BLETHON à Jean ALMAZAN, Alexis BOUTRY à Sylvie DUBREUIL, Linda PELISSIER à Henri SARRE, Christiane LEPRAT à Frédéric AGUILERA, Bernard KAJDAN à Pauline TIROT.

Absents excusés:

M. François SENNEPIN, Vice-Président.

Mmes et MM. François SZYPULA, Sébastien BAUD, Marie-José MORIER, Jean-Marc BOUREL, Alexandre GIRAUD, Séverine THOMAS-MOLLON.

Secrétaire: M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Civil et notamment le titre huitième du Livre III,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu la convention régularisée par Vichy Communauté et la commune de Vichy en date du 23 décembre 2021 afférente au service commun « Archives » à effet du 1^{er} janvier 2022 pour une durée indéterminée,

Vu le bail sous seings privés en date des 24 novembre 2022 et 6 janvier 2023 consenti par la société CSM03 au profit de Vichy Communauté, concernant l'occupation de locaux sis à Vichy 38 avenue de la Croix Saint Martin, d'une durée de 5 ans à compter du 3 mai 2022 et moyennant le versement d'un loyer annuel de 9 949,80 € HT et ce, pour les besoins de stockage des archives de Vichy Communauté et de la commune de Vichy,

Considérant la nécessité de définir les modalités de refacturation entre Vichy Communauté et la commune de Vichy concernant les dépenses inhérentes à cette location,

Propose au Conseil Communautaire:

- D'approuver le projet de convention ci-annexé,
- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention avec la commune de Vichy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve ces propositions,
- Charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 30 mars 2023.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

.....



CONVENTION entre la Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTE et la Commune de VICHY

Entre les soussignés :

Vichy Communauté, Communauté d'Agglomération, représentée par sa Vice-Présidente déléguée à la Gestion Patrimoniale, Madame Nicole COULANGE, agissant au nom et pour le compte de ladite communauté, par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 mars 2023 et par arrêté de délégation de fonctions du Président en date du 23 juillet 2020,

Ci-après dénommée « Vichy Communauté »,

D'une part,

Et

La **Commune de Vichy,** représentée par Madame Christiane LEPRAT, Adjointe au Maire en charge de l'Administration Générale, agissant au nom et pour le compte de ladite commune par délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2023 et par arrêté de délégation de fonction en date du 29 mai 2020,

Ci-après désignée « la Commune de Vichy ».

D'autre part,

Préalablement aux présentes, il est exposé ce qui suit :

Exposé

- **1.** Une convention a été régularisée le 23 décembre 2021 entre Vichy Communauté et la commune de Vichy afférente au service commun « Archives », à effet du 1^{er} janvier 2022 pour une durée indéterminée, ayant notamment pour but :
- de collecter, classer, conserver et communiquer les archives de Vichy Communauté et de la commune de Vichy,
- d'assurer la pérennisation et la conservation du patrimoine archivistique de ces deux entités dans des locaux adaptés,
- de collecter des archives privées intéressant l'histoire du territoire de cet établissement et de cette collectivité.

2. Aux termes d'un acte sous seings privés en date des 24 novembre 2022 et 6 janvier 2023, la société CSM03 a consenti un bail au profit de Vichy Communauté, afférent à l'occupation de locaux sis à Vichy 38 avenue de la Croix Saint Martin, d'une durée de 5 ans à compter du 3 mai 2022 et moyennant le versement d'un loyer annuel de 9 949,80 € HT et ce, pour les besoins de stockage des archives de Vichy Communauté et de la commune de Vichy.

CECI EXPOSE, il est convenu entre les parties ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de refacturation entre Vichy Communauté et la commune de Vichy des dépenses inhérentes à l'occupation susmentionnée.

Article 2 : Modalités de refacturation

La Commune de Vichy devra rembourser à Vichy Communauté 50% du montant de ces dépenses (loyers, charges, teom etc...).

La refacturation sera réalisée conformément aux factures acquittées par Vichy Communauté sur la période.

Article 3 : Modalités de paiement

Vichy Communauté procèdera à l'émission d'un titre de refacturation à chaque facture, appel transmis par le bailleur ou son mandataire, à destination de la Commune de Vichy. Le règlement du titre par la Commune de Vichy interviendra dans un délai de 30 jours suivant son émission.

Article 4 : Durée

La convention est conclue pour la durée du bail susmentionné.

Article 5 : Exécution de la convention

Les représentants de Vichy Communauté et de la Commune de Vichy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette convention, établie en deux exemplaires originaux, un exemplaire étant destiné à chacune des parties.

Pour Vichy Communauté La Vice-Présidente en charge de La Gestion Patrimoniale Pour la Commune de Vichy L'Adjointe au Maire en charge de l'Administration Générale

Madame Nicole COULANGE

Madame Christiane LEPRAT

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°5 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 30

Objet de l'acte :

MARS 2023

Date de décision: 30/03/2023

Date de réception de l'accusé 31/03/2023

de réception :

Numéro de l'acte: 30MARS2023_5

Identifiant unique de l'acte: 003-200071363-20230330-30MARS2023_5-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 3.3

Domaine et patrimoine

Locations

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier : 5.pdf (99_DE-003-200071363-20230330-30MARS2023_5-DE-1-1_1.pdf)